

Monsieur le Président du Comité de bassin Loire-Bretagne
Secrétariat du Comité de bassin
Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon
CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2

Saint-Léonard-des-Bois, le 20 mai 2025

Dossier suivi par :

Vincent TOREAU
Tél. 07 48 72 24 55
vincent.toreau@bassin-sarthe.org

Vos réf. : DEP/SC/AS/LMM n°13

Nos réf. : VT/250520/C1

Pièce(s) jointe(s) :

Objet : Avis sur la déclinaison du programme de mesures sur le territoire du SAGE du bassin de l'Huisne.

Monsieur le Président du Comité de bassin,

Par courrier en date du 17 février dernier, vous sollicitez l'avis de la Commission locale de l'eau sur la déclinaison du programme de mesures sur le territoire du SAGE dans le cadre des travaux préparatoires des prochains SDAGE et programme de mesures du bassin Loire-Bretagne. Le bureau de la CLE, réuni le 15 mai dernier a examiné votre demande en s'appuyant en particulier sur les leviers et priorités identifiées à l'échelle de la commission Maine Loire Océan.

A la majorité des voix, le bureau de la CLE reste favorable avec les priorités identifiées mais souhaite porter à votre connaissance les propositions suivantes :

- Priorités sur la gestion quantitative
 - Questionnement quant au maintien de la ZRE du Cénomanien sur le secteur ornais du périmètre du SAGE.
 - Amélioration de la connaissance à programmer via une analyse HMUC dans les secteurs en déficit.
- Priorités sur les pollutions diffuses
 - Cibler clairement la limitation des ruissellements et la lutte contre l'érosion des sols comme levier pour limiter les transferts

D'une façon générale, il semble incontournable :

- De mettre en avant les solutions fondées sur la nature qui présentent des co-bénéfices sur de multiples thématiques ;
- Que toute action permettant la résilience des territoires face aux conséquences du réchauffement climatique doit être prioritaire.
- Qu'en complément à l'action de l'État, d'insister sur l'importance de l'animation territoriale au niveau des bassins versants et à l'échelle supra dans la mobilisation des acteurs et donc la réalisation des actions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Comité de bassin, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Commission locale de l'eau

Michel ODEAU

